

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD  
OBJET

**Adoption de la grille  
tarifaire du Majestic  
pour la programmation  
de la saison culturelle  
2024-2025 et la  
commercialisation**

N° D\_69\_2024 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. DERVILLEZ, Mme BOURGEOIS EL ABIDI, M. ASFAUX, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Mme CAMACHO, Adjoint au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. MALONGA, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEOIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : M. CHERON – Mme CHOISY – M. ESPARRAGA – M. LEMOINE - M. MONIER

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE  
D'AFFICHAGE

18 juin 2024

~~~~~

**Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. Stéphane DERVILLEZ**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

22

votants

23

Le Majestic, équipement culturel ambitieux d'environ 2000 m<sup>2</sup> du sud d'Ile-de-France, accueille entre 700 et 1300 personnes selon les modulations adaptées aux types d'événements, donnant ainsi accès à des spectacles, concerts, pièces de théâtre, opéras, ballets, conférences et même projections cinématographiques.

Cette infrastructure est exploitée par la société publique locale (SPL), « Montereau, Porte de Paris » depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Conformément aux dispositions de la convention de délégation de service public, il appartient néanmoins à la ville de Montereau-Fault-Yonne de déterminer la grille tarifaire pour la programmation de la saison culturelle 2024-2025 ainsi que les tarifs relatifs à la commercialisation du lieu.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 10 juin 2024

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 11 juin 2024

**M. James CHERON, Maire, Mme Marie-José CHOISY, M. Christophe ESPARRAGA, Adjoint au Maire, M. Maxime LEMOINE, M. Giovanni MONIER, Conseillers Municipaux quittent la salle en amont de la présentation de la présente délibération et ne prennent pas part au vote**

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY - M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – M. DEYDIER représenté par M. JEGO – Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY)**

- D'ADOPTER la grille tarifaire de la salle de spectacle, LE MAJESTIC, jointe à la présente délibération pour la saison culturelle 2024-2025,
- D'ADOPTER la grille tarifaire de la salle de spectacle, LE MAJESTIC, jointe à la présente délibération pour la commercialisation du lieu,
- D'AUTORISER Mme Majdoline BOURGEAIS EL ABIDI, Adjointe au Maire, à signer tous actes et documents aux effets de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON